

Réunion N° 7 du 12 janvier 2012

Point Info Région - Brest + visio-conférence e-megalis Rennes

Ordre du jour

- **Projet de convention IGN - e-megalis**

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
X		SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
X		GAUTIER Manuel	e-mégalis
	X	GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
X		JEGO Ronan	CG 29
X		LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		MIGUET Jérôme	Quimper Communauté
X		LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
	X	SQUIVIDANT Hervé	Agrocampus Ouest
X		VIGOUROUX François	BMO
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest
X		DUBELL Denis	IGN
X		BLOUIN Thierry	IGN

Préambule

En préambule à la réunion, Joel Landuré indique au pôle métier qu'il prendra prochainement de nouvelles fonctions à Quimper Communauté et présente Jérôme Miquet qui le remplacera temporairement au poste de responsable SIG.

Présentation du cahier des charges et du projet de convention

Le pôle métier « ortho-MNT » 29 du 12-01 se tient en présence de Denis DUBELL et Thierry BLOUIN de l'IGN. Jean-Yves BREARD qui devait être initialement présent est excusé pour raison de santé.

La présentation faite en réunion [est disponible sur GéoBretagne](#).

Il a pour objectif de valider le principe d'une convention entre e-megalis et l'IGN, visant à la réalisation par l'IGN d'une PVA destinée notamment à permettre la réalisation ultérieure d'une orthophotographie et d'un MNT par e-megalis, représentant les membres du PM ortho/ MNT 29 et l'ensemble des acteurs bretons.

Thomas FORTIN (SAFI) rappelle dans un premier temps les conditions de l'émergence du projet ainsi que le travail effectué depuis l'été 2011 pour parvenir à un projet de cahier des charges pour la réalisation d'une PVA, d'un MNT et d'une ortho. Il rappelle également les points qui, préalablement à l'engagement d'une convention, seront à

valider (cf présentation jointe à ce document).

Suite à cette présentation, Denis Dubell (IGN) revient sur l'origine du projet de convention entre IGN et e-megalis. Il rappelle que ces deux organismes avaient prévu un survol du territoire finistérien à l'été 2012 avec des spécifications relativement proches et que, dans le but d'éviter la multiplication de dépenses publiques, il pouvait être judicieux de monter un partenariat autour d'un projet commun.

Il rappelle également l'aspect innovant de ce partenariat ainsi que la validation de l'aspect « libre de droit » de la PVA et des produits associés par Patrice Parisé, DG de l'IGN.

Ce dernier a mandaté Jean-Yves Bréard pour mener à bien le projet de convention.

Une discussion autour des points techniques à valider est ensuite engagée :

1 - **Résolution de la PVA** : 20 cm et 10 cm pour le territoire de BMO : ok

François VIGOUROUX (BMO) précise qu'il est important de mentionner dans la convention que les résolutions à 10 et 20 cm concernent bien le pixel de capture et non le pixel de restitution.

Grégoire VOURCH (BMO) demande s'il serait possible d'élargir le périmètre de

survol à 10 CM sur l'ensemble du périmètre de la « zoneBMO_2 » (cf. schéma dans présentation jointe).

L'IGN doit se renseigner sur la faisabilité technique avant de se prononcer.

2- **Réutilisation de litto 3D® pour la réalisation du MNT finistérien et réutilisation des produits « GéoBretagne e-megalis » par l'IGN:**

Denis DUBELL signale que ce point a été validé lors du comité directeur IGN du 13-12-2011. Il précise également que l'IGN est intéressé pour récupérer le MNT produit par le projet « GéoBretagne-E-megalis ». En effet, dans le cadre de l'évolution du RGE, la BD Alti pourrait être produite à partir d'une corrélation automatique du MNT 29. De plus, l'ortho produite à 20 cm pourrait devenir le produit BD Ortho du RGE après dégradation de la résolution à 50 cm.

3- **Survol et traitement des zones militaires :**

L'IGN rappelle que l'organisme dispose d'autorisations permanentes de survol des espaces militaires. En contrepartie, les clichés concernés ne doivent pas être sortis de l'enceinte « IGN ». Le « floutage » ou traitement des clichés devra donc être opéré sur les clichés bruts.

Pour mener à bien le projet, IGN souhaiterait un accord écrit ainsi qu'une validation d'une proposition de périmètre par les autorités militaires locales. Un nouveau rendez-vous devra être organisé.

Il est également précisé que les zones militaires ainsi que la zone de BMO devront faire l'objet d'un survol en priorité.

3- Angle solaire minimum pour la réalisation de la PVA :

Lydie Vinsonneau précise que le PM ortho MNT 29 s'est positionné sur une possibilité de limiter l'angle solaire mini à 40° afin d'augmenter les périodes de prises de vue.

L'IGN répond que cette contrainte d'angle solaire reste élevée mais que c'est faisable.

Il s'agit en fait de déterminer si la priorité est de garantir cette hauteur solaire minimum ou s'il est préférable d'augmenter les plages horaires de prise de vue.

Il est donc proposé d'inscrire dans la convention la phrase suivante :

« La PVA aura lieu si possible avec une hauteur solaire minimum de 40°. Cette valeur pourra être abaissée à 35° en cas de conditions météo le nécessitant »

4- Livrables :

Denis DUBELL précise que les livrables fournis seront les suivants :

- Fourniture des fichiers image 6/8 bits, format tiff et/ou jpeg2000
- Fichiers caméras contenant notamment l'orientation et la position des sommets des clichés
- Éléments de stéréopréparation

Il précise également que l'IGN s'engage à ce que le prestataire ne rencontre pas de difficultés d'exploitations des données fournies.

Iwan Le Berre (UBO) mentionne qu'il faudrait être plus précis dans la convention sur le fait que le canal IR sera également livré.

5- Date livraison :

L'IGN s'engagera sur un calendrier de mise à disposition des clichés bruts démarrant à la fin du vol. Ce calendrier figurera en annexe 3 de la convention.

Questions diverses

Licences d'utilisation :

François VIGOUROUX (BMO) mentionne que plusieurs types de licences (licence APIE, Etalab...) sont évoqués dans le projet de convention. Il demande des précisions sur les subtilités juridiques qu'elles contiennent et, dans la mesure du possible, une clarification des termes afin d'éviter des désagréments ultérieurs.

Lydie VINSONNEAU (GéoBretagne) propose quant à elle que soit plutôt mentionné le terme générique d'Open Licence afin d'éviter les confusions.

Alain FELER (DDTM) suggère de placer en annexe de la convention le texte décrivant les droits liés à ces licences. Il met également en garde sur la clause de révocabilité des droits figurant dans la licence APIE.

Priorité du survol du Finistère

Thomas FORTIN pose la question d'éventuelles priorités de survol par zones géographiques dans le programme annuel de l'IGN. Lydie Vinsonneau complète la question en rappelant que le Finistère constitue peut-être une zone à privilégier pour garantir le succès de ce partenariat innovant.

L'IGN répond qu'il n'existe pas réellement de priorités régionales et que ce sont plutôt les conditions météo favorables qui influent sur l'ordre de traitement des zones à survoler. Toutefois, en raison des impératifs de l'IGN et du partenariat, le survol du Finistère sera de fait une priorité.

Prémarquages au sol :

Afin d'éviter d'éventuels blocages en phase de réalisation de l'ortho, Lydie VINSONNEAU s'interroge sur les éléments à prévoir lors de la réalisation de la PVA (marquages au sol notamment). L'IGN précise qu'un prébalisage n'est réalisé que sur les zones ne présentant pas suffisamment de « détails » ou de points connus permettant ensuite la correction géométrique. La méthode la plus communément utilisée est la stéréopréparation.

François VIGOUROUX demande s'il sera nécessaire de recourir à des levés topo pour améliorer la connaissance du ter-

rain, et le cas échéant, qui financera cette opération.

Qualité et dynamique de l'image :

François VIGOUROUX s'interroge sur la qualité de l'image restituée, variable d'un produit à l'autre.

Denis DUBELL répond que la dynamique de l'image, outre les conditions météo le jour du survol, provient aussi du type de caméra utilisée. Dans le cas présent, il s'agira d'une caméra numérique « vexcel ultra cam », du même type que celle utilisée pour le survol du Morbihan.

Alain FELER s'interroge sur la fourniture des fichiers panchromatiques. L'IGN précise qu'il n'est pas possible d'avoir accès au fichier panchromatique pur.

Vues obliques :

François VIGOUROUX demande s'il est possible de prévoir d'équiper l'avion pour réaliser en plus des vues obliques.

L'IGN répond que cette option est techniquement possible mais qu'elle risque de compliquer l'opération ?

Rédaction de la convention :

Lydie VINSONNEAU et François VIGOUROUX souhaitent insister davantage sur le rôle et l'implication des collectivités locales dans la convention.

Prochaine réunion :

Groupe restreint :

- Mardi 24-01-2012 - 14h30 - 17h30
Salle visio, maison du Département, 32 Boulevard Duplex 29000 QUIMPER